



RAPPORT ANNUEL 2013

COPACEL

Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses



2013

Sommaire



Éditorial

L'action de COPACEL s'est inscrite au cours de 2013 dans un contexte économique difficile, dont les conséquences ont été très variables selon les secteurs d'activité.

- 4 2013 : chiffres / actualités
- 6 Bilan économique 2013
- 8 Prix des produits et des matières premières
- 10 Développements de partenariats et promotion de l'industrie papetière
- 12 Forêt et approvisionnement en bois
- 14 Recyclage et fin de vie des produits
- 16 Énergie
- 18 Environnement
- 20 Recherche & Innovation
- 22 Politiques produits
- 24 Progrès social, formation & sécurité
- 26 Glossaire

Soutenues par une demande qui est restée satisfaisante, notamment grâce à l'exportation, les entreprises productrices de papiers et cartons d'emballage ont dressé un bilan positif de l'année écoulée.

Les marchés des papiers d'hygiène, ainsi que ceux des papiers industriels et spéciaux, ont également été dans l'ensemble bien orientés. Toutefois, les producteurs de papiers graphiques ont pour leur part été contraints, cette année encore, de faire face à une décroissance structurelle et conjoncturelle de la consommation de ces produits dans les pays développés.

L'activité économique de l'industrie papetière a été encouragée par un volontarisme affiché des pouvoirs publics en faveur du développement de l'industrie française, comme en témoigne une série de décisions qui ont été prises dans le domaine de la fiscalité (mise en place du CICE, report sine die de la taxe kilométrique,...)

de l'énergie (création du statut de gazo-intensif,...), de l'environnement (adoption d'un document de référence - BREF - prenant en compte en partie les attentes de l'industrie), des approvisionnements en matières premières (abandon d'un projet de texte relatif à la sortie du statut de déchets des papiers usagés,...).

D'autres mesures moins favorables sont cependant venues en partie annihiler les décisions positives prises en faveur des entreprises, que ce soit dans le domaine de l'environnement (avec par exemple le gel d'une partie des quotas de CO₂, qui leur sont alloués sur la période 2013/2020), l'énergie (augmentation des plafonnements de certaines taxes et mise en place d'une « taxe carbone ») et la fiscalité.

Toutefois, les annonces effectuées début 2014 sur la mise en place d'un Pacte de

Responsabilité permettent enfin d'espérer la mise œuvre d'une véritable politique de l'offre, qui place la compétitivité des entreprises au centre de l'action publique sur le plan économique.

Un nouveau cycle devrait également s'ouvrir en 2014, avec le renouvellement des institutions communautaires. Pour saisir les opportunités qui, espérons-le, se présenteront dans la mise en œuvre du Pacte de Responsabilité, COPACEL, après la fusion de six organisations professionnelles papetières en avril 2013, est maintenant en ordre de marche.

Grâce à une structure professionnelle unique, évitant les déperditions de moyens, et donc plus efficace et économe, l'industrie papetière peut encore plus en 2014 faire entendre sa voix sur des dossiers importants, portant par exemple sur la préparation de la loi sur la transition énergétique, la législation sociale, la fiscalité

et le coût du travail, ainsi que les approvisionnements en matières premières (bois et papiers usagés).

Un cadre économique en 2014 plus favorable que lors de l'année écoulée, combiné à une intensification de l'effort des entreprises en matière de recherche et d'innovation, devrait leur permettre de développer leur activité et renforcer leurs parts de marchés.

YVES HERBAUT
PRÉSIDENT DE COPACEL

PÂTES À PAPIER

En milliers de tonnes

Production 1 699
 Importations 2 022
 Exportations 404

PAPIERS ET CARTONS À RECYCLER

En milliers de tonnes

Importations 793
 Exportations 2 893
 Consommation 5 150

PAPIERS ET CARTONS

En milliers de tonnes

Production 8 043
 Importations 5 263
 Exportations 4 396

Consommation 8 910 →

→ Usages graphiques 3 586

→ Emballage et conditionnement 4 428

→ Hygiène 866

2013

Chiffres / Actualités



75

Entreprises

91

Usines

139

Machines à papier

13 865

Salariés

6,3

Milliards d'Euros de chiffre d'affaires

JANVIER

→ La circulation des poids lourds ayant cinq essieux avec un poids total de 44 tonnes est autorisée.

FÉVRIER

→ La Maison des Industries des Papiers et Cartons (MIP) a tenu sa première conférence de presse le 21 février 2013 et a présenté son bilan économique.

**MARS**

- Une trentaine d'événements, dans l'intersecteur papiers cartons, ont été organisés lors de la 3^{ème} édition de la Semaine de l'Industrie, qui s'est tenue du 18 au 24 mars.
- Le Conseil d'État a fait droit à la demande de COPACEL, par un arrêt du 20 mars 2013, précisant que la taxe sur les boues est assise uniquement sur ce que le producteur a l'autorisation d'épandre.
- Entrée en vigueur du Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE).

AVRIL

- Six organisations professionnelles papetières ont fusionné en avril 2013 et ont constitué « l'Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses » (COPACEL).
- Les États membres et la Commission européenne ont approuvé les principales dispositions du BREF.
- L'intersecteur papiers cartons a créé l'Association Filière de Formation (AFIFOR), qui a pour objet d'assurer la déclinaison opérationnelle de la politique de formation initiale.

**Get back on track!****NOVEMBRE**

- CEPI a lancé une nouvelle campagne de communication nommée « Basta! Get back on track! » afin de convaincre les institutions communautaires de recentrer la législation sur des objectifs de compétitivité.
- Les 8 technologies lauréates du « Two Teams project » ont été rendues publiques.
- Mise en place du Comité Stratégique de la Filière Bois, dont COPACEL est membre.

DÉCEMBRE

- Monsieur Yves HERBAUT a pris ses fonctions de Président de COPACEL.
- Le Parlement européen a rejeté la proposition de la Commission européenne relative à la sortie du statut de déchet des papiers et cartons usagés.
- Le Parlement et le Conseil européen ont adopté la proposition de backloading respectivement le 10 et le 16 décembre.

JUIN

- COPACEL a tenu son Assemblée Générale qui a été précédée par une conférence, donnée par Nicolas Baverez, sur la situation économique de la France.

JUILLET

- L'intersecteur papiers cartons a conclu l'accord professionnel relatif au contrat de génération.
- La loi du 16 juillet permet aux industriels grands consommateurs de gaz naturel de bénéficier d'un nouveau statut de « gazo-intensif » (conditions particulières d'approvisionnement et d'accès aux réseaux).

OCTOBRE

- Publication du Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois.



PRODUCTION DE PAPIERS ET CARTONS (KTONNES)

- Autres
- Papiers d'hygiène
- Emballages et conditionnements
- Usages graphiques



Bilan économique 2013

Une évolution de la consommation, variable selon les types de produits

La zone Euro a subi une nouvelle baisse du PIB en 2013 (- 0,4 %). Même si la situation est moins dégradée qu'en 2012 (- 0,6 %), elle reste la seule zone du monde à régresser. En moyenne annuelle, le taux de croissance du PIB en France devrait être de + 0,3 % en 2013, après une stagnation en 2012. La consommation des ménages continue à soutenir l'économie et s'accroît en 2013 (+ 0,4 % comparé à - 0,4 % en 2012) notamment grâce à l'accélération de la consommation des produits alimentaires, d'automobiles et de biens d'équipement. Dans le même temps, l'investissement, malgré un rebond au 4^{ème} trimestre, recule en moyenne sur l'année (- 2,1 %).

Cette légère amélioration du contexte économique s'est traduite par un repli moins marqué que prévu de la consommation apparente de papiers et cartons, qui s'est élevée en France à 8,9 millions de tonnes (Mt) sur l'année (- 3,1 %). Cette baisse intervient après un recul de la consommation des papiers et cartons de 5 % en 2012.



Les différentes sortes de papiers et cartons sont affectées à des degrés divers par cette baisse de la consommation.

Pour les papiers à usages graphiques, la consommation apparente recule de 5,5 % par rapport à 2012. Au sein de cet ensemble, la consommation apparente de papiers de presse se contracte plus fortement (- 7 %) que celle des papiers d'impression-écriture (- 4,9 %). L'érosion de la consommation des papiers à usages graphiques n'est pas une spécificité française, la demande de cette famille de produits étant en déclin dans tous les pays développés. En France, ce recul est dû pour partie à la faiblesse de l'activité économique mais également à la montée en puissance des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Quant aux papiers et cartons d'emballage, la consommation apparente diminue de manière beaucoup moins marquée (- 1,1 %). Parmi ce segment de produits, les papiers d'emballage souple enregistrent la plus forte baisse (- 5,7 %), tandis que la consommation des papiers pour ondulé et des cartons plats ne subit qu'un faible recul (respectivement - 0,8 % et - 0,5 %).

En ce qui concerne les papiers d'hygiène, la consommation apparente est en croissance sensible (+ 1,8 %).

Une production quasiment stable

Avec un peu plus de 8 Mt, le volume de papiers et cartons produit en 2013 enregistre une faible baisse de 0,7 % par rapport à

2012, année au cours de laquelle la production avait déjà chuté de 5,2 %. Au-delà de ce constat général, des situations contrastées peuvent être notées selon les sortes de papiers et cartons. Les papiers à usages graphiques sont les seuls dont la production s'est contractée en 2013, avec un recul de 6,1 %. Ces sortes de papiers sont celles qui ont été les plus affectées par les fermetures de sites. Parmi ces produits, le recul de la production des papiers de presse (- 13,2 %) est plus marqué que celui des papiers d'impression-écriture (- 0,7 %) dont la production a été soutenue par le redémarrage d'un nouveau site.

Soutenue par une bonne utilisation de l'outil de production et par le redémarrage de trois nouvelles usines, la production des papiers

et cartons d'emballage affiche une forte croissance en 2013 (+ 3,1 %). Au sein de cet ensemble, seuls les papiers d'emballage souple subissent une érosion de leur production (- 4,4 %) tandis que les papiers pour ondulé (+ 3,4 %) et le carton plat (+ 4,1 %) portent la croissance du secteur.

La production de papiers d'hygiène s'inscrit sur la même tendance haussière avec une augmentation du volume de + 1,3 % par rapport à 2012.

Une comparaison européenne montre que le recul de la production française de papiers et cartons (- 0,7 %) est inférieur à la moyenne européenne, qui s'établit à - 1,2 %. Le faible repli de la production en France est comparable à celui enregistré par certains de

8,9 Mt

Consommation de papiers et cartons

8 Mt

Production de papiers et cartons

- 6,4 %

Évolution de la production de pâtes à papiers

+ 2,2 %

Évolution de la consommation de papiers et cartons à recycler

ses voisins comme l'Allemagne (- 0,7 %), l'Italie (- 0,6 %) ou l'Espagne (- 0,5 %).

La consommation des papiers et cartons à recycler s'établit à plus de 5 Mt en 2013, ce qui correspond à une hausse de 2,2 % par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne la pâte à papier, le volume produit a diminué en 2013 (- 6,4 %) et avoisine les 1,7 Mt. Cette situation résulte de la fermeture d'un site de production ainsi que du ralentissement de la production de certaines entreprises.



Prix des produits et des matières premières

82,3 %

Des exportations françaises de papiers et cartons sont à destination de l'UE

- 20,7 %

Réduction du déficit de la balance commerciale comparée à 2012

Légère amélioration de la balance commerciale

En 2013, dans un contexte de réduction de la consommation, les importations ont marqué le pas (- 5,6 % après - 5,3 % en 2012) pour atteindre 5,3 Mt.

La structure des importations ne connaît pas de changement significatif.

La part des importations françaises de papiers et cartons en provenance des membres de l'UE s'établit à 93,8 %.

Elle est comparable à celle des années antérieures. Le poids relatif des différents pays européens exportant vers la France n'a pas subi de modification importante puisque les trois principaux partenaires en 2013 restent l'Allemagne (22,3 %), l'Italie (11,4 %) et l'Espagne (10,8 %).

Les exportations françaises de papiers et cartons enregistrent une baisse de 1,9 % par rapport à 2012, année au cours de laquelle elles avaient décliné de 5,7 %. Ce moindre recul est dû au renforcement de la demande européenne, dans un environnement économique plus favorable. Dans ce contexte, la part de l'UE dans le total des exportations françaises se renforce



en 2013 atteignant 82,3 %. L'Allemagne reste le principal partenaire (25,8 %), suivie par l'Espagne (13,4 %), l'Italie (11 %) et le Royaume-Uni (10,1 %).

En 2013, la balance commerciale française reste déficitaire, avoisinant 0,9 Mt. Toutefois, elle s'améliore nettement, puisque le déficit diminue de 20,7 % par rapport à 2012.

Stabilité de l'indice moyen des prix des papiers et cartons

L'indice des prix de marché des papiers et cartons, déterminé par l'INSEE (indice base 100 en 2010), avait atteint un point haut en septembre 2011 à 109,3, puis il s'était ensuite érodé, passant à 103,6 en février 2012. Depuis lors, l'indice de prix s'est stabilisé pour atteindre 103,4 en janvier 2014.

La moyenne de l'indice de prix en 2013 est ainsi très légèrement inférieure à celle de 2012 (- 0,4 %). Cet indice marque des situations contrastées selon les sortes.

Évolution contrastée des coûts des matières premières

Le prix de la pâte de référence (NBSK), exprimé en USD, a évolué en deux temps. Après une hausse enregistrée au premier semestre 2013, atteignant un cours de 860 USD/tonne en juin, son cours s'est stabilisé durant l'été pour repartir à la hausse en septembre. Il atteignait 916 USD/tonne en février 2014. Le cours de la pâte de fibres longues, dans la mesure où il est déterminé par la confrontation d'une offre et d'une demande mondiale, reste au total assez ferme sur l'année, en raison de la demande

toujours soutenue des pays asiatiques, de la Chine en particulier.

Les variations de parité Euro/Dollar modifient bien évidemment le prix de la pâte achetée et vendue par les entreprises françaises. Les cours de la pâte de fibres courtes sont en revanche érodés en raison de la mise en production de nouvelles lignes, principalement en Amérique Latine.

Sur le marché des papiers et cartons à recycler, les prix sont restés relativement stables durant l'année, avec un léger rebond avant l'été. Pour l'année 2013, par rapport à 2012, la moyenne des prix est, selon les sortes de papiers et cartons à recycler, stable ou légèrement inférieure à celle de 2012.

Transport

Suspension de l'écotaxe poids-lourd

Suite à de fortes contestations, la taxe kilométrique sur les poids lourds a été suspendue sine die par le Premier ministre le 29 octobre 2013. Cette annonce a été suivie d'une phase de concertation permettant de réfléchir à des aménagements. COPACEL en a profité pour rappeler aux pouvoirs publics l'impact considérable qu'aurait cette taxe sur la compétitivité de l'industrie papetière française.

L'approvisionnement de proximité des installations papetières en bois et en papiers usagés limite fortement les possibilités de report sur le fret ferroviaire. De plus, l'impact de cette taxe est d'autant plus fort que la valeur de ces biens est faible. C'est pourquoi COPACEL milite pour un abandon de cette taxe.



Développements de partenariats et promotion de l'industrie papetière

Une Organisation Professionnelle ne peut être efficace que si son action s'inscrit, lorsque cela est pertinent, dans le cadre de structures interprofessionnelles capables de fédérer plusieurs secteurs de l'économie autour d'objectifs communs.

Contribution aux travaux des Comités Stratégiques de Filière

Le Conseil National de l'Industrie (CNI), assimilable à un « parlement des entreprises industrielles », est une structure placée sous l'autorité du Premier ministre, dans laquelle sont présents des représentants des fédérations professionnelles, des partenaires sociaux et de l'Etat. Concrètement, les travaux du CNI sont principalement conduits au sein de 14 Comités Stratégiques de Filière (CSF), chargés chacun d'élaborer des contrats de filières, documents matérialisant les engagements des fédérations industrielles et des pouvoirs publics.

En 2013, COPACEL s'est principalement impliquée au sein du CSF « Chimie et

Matériaux », au côté d'autres fédérations telles que celles de la chimie et la plasturgie. Dans le cadre de l'actualisation du contrat de filière, l'objectif poursuivi a principalement été de veiller à ce que soient prises en compte les questions relatives à la compétitivité de la fourniture d'énergie. Le CSF relatif aux éco-industries (COSEI) a également fait l'objet d'une implication de COPACEL, notamment en ce qui a concerné la rédaction du « Pacte de Recyclage » et les travaux relatifs aux développements des Combustibles Solides de Récupération (CSR).

La mise en place du CSF « Filière bois » en 2013 a été un moment important, puisque cette instance permet à l'ensemble des maillons de la filière bois d'avoir une

structure interprofessionnelle lui permettant de parler d'une seule voix. Ses travaux débiteront en 2014, et devront permettre, pour COPACEL, d'améliorer le cadre réglementaire relatif aux approvisionnements en bois des usines de pâte de cellulose.

Participation aux travaux de la MIP

La Maison des Industries des Papiers et Cartons (MIP) regroupe l'ensemble des organisations professionnelles dont les entreprises membres ont une activité de fabrication, distribution, et transformation des papiers et cartons. Au sein de cet ensemble, COPACEL a notamment participé aux travaux préparatoires à la Conférence de Presse économique annuelle, ainsi qu'à ceux relatifs à l'affichage environnemental.



Nouveau site Internet

Suite à la fusion des 6 organisations professionnelles papetières, COPACEL a mis en ligne son nouveau site internet (www.copacel.fr), qui présente les différentes facettes de l'industrie papetière.

Ce site intègre les informations présentes sur les anciens sites des organismes ayant fusionné. L'une des principales nouveautés est la mise en place d'une nouvelle application permettant d'identifier les entreprises papetières françaises fabriquant une sorte donnée de papier ou carton dans une zone géographique déterminée. Cet outil fournit également les coordonnées des entreprises de pâtes, papiers et cartons.

Campagne de communication «Basta! Get back on track!»

La confédération européenne de l'industrie papetière (CEPI) a lancé une campagne de communication, qu'elle a nommée : «Basta! Get back on track!». Lancée avant les élections européennes, cette campagne a pour objectif de convaincre les institutions communautaires de simplifier et recentrer la législation sur des objectifs de compétitivité. Le message diffusé met en avant que : « *l'industrie européenne a un rôle majeur en matière d'innovation, d'emploi et d'investissement. Il n'y aura pas de reprise économique durable sans un renforcement du tissu industriel européen.* »

35

Événements ont été organisés par l'intersecteur papiers cartons durant la Semaine de l'industrie

14

Comités Stratégiques de Filière (CSF)

3

CSF dans lesquels Copacel est impliquée :

- Chimie et matériaux
- Filière bois
- Éco-industries

Semaine de l'industrie

À l'occasion de la 4^{ème} édition de la Semaine de l'industrie qui s'est tenue du 7 au 13 avril 2014, 35 événements ont été organisés par l'intersecteur papiers cartons, dont une dizaine par les industries papetières.

Cette semaine a été l'occasion de faire découvrir l'industrie papetière et ses métiers au grand public et en particulier aux jeunes grâce à des journées portes ouvertes et des visites d'usine.



Forêt et approvisionnement en bois

2013, une année de fortes tensions sur les approvisionnements en bois

L'année 2013 a été marquée par des difficultés récurrentes des entreprises productrices de pâte pour se fournir en bois. Cette situation a été pour partie la conséquence des conditions météorologiques particulières d'une large partie de l'année, caractérisée par des pluies abondantes, rendant difficile la récolte du bois (les sols détremés peuvent par exemple conduire à interdire la circulation des engins forestiers). Une autre raison conjoncturelle a consisté en une moindre utilisation, en Aquitaine, des bois qui avaient été stockés à la suite de la dernière tempête (ces stocks étant eux-mêmes prochainement épuisés), ce qui s'est accompagné d'une reprise de l'exploitation forestière. La présence dans les bassins d'approvisionnement des usines françaises de nouveaux acheteurs, souvent étrangers, cherchant eux-mêmes en France un moyen de faire face aux difficultés d'acheter du bois dans leur propre pays, a été un facteur additionnel.

Enfin, le développement d'équipements de production d'énergie à partir de bois (chaufferies collectives et industrielles) a également induit un accroissement de la demande de biomasse ligneuse sans augmentation corrélative de l'offre, et ce en dépit de la progression substantielle des prix. Cette situation s'explique par le caractère très peu élastique de ce marché : une augmentation du prix du bois sur pied ne conduit qu'à une faible augmentation de l'offre (l'accroissement des cours conduit même parfois à réduire le volume mis en vente, car le vendeur obtient la recette qu'il souhaite avec un volume mis sur le marché d'autant plus faible que le prix du bois est élevé).

Afin de remédier à cette situation dégradée, COPACEL a alerté les pouvoirs publics et proposé différentes mesures. Parmi celles-ci, elle a rappelé la nécessité d'infléchir la politique de développement de l'utilisation énergétique du bois, afin que les aides diverses allouées à l'utilisation énergétique du bois ne portent pas préjudice aux industries utilisant ces mêmes



bois en tant que matière première. Le principe mis en avant est celui d'une utilisation en « cascade », qui conduit à ce que la matière première ligneuse soit utilisée d'abord pour produire un bien manufacturé (sciage, pâte à papier...), recyclée en fin de vie, puis valorisée pour la production d'énergie uniquement lorsqu'aucun autre usage n'est plus économiquement possible.

COPACEL a continué à assurer le développement des outils de gestion durable de la forêt

Le bois est une ressource renouvelable. Son prélèvement en forêt peut (et doit) s'effectuer de telle sorte que les écosystèmes forestiers d'un pays ne soient pas dégradés. Ce principe de « gestion durable » peut-être

illustré par l'image suivante : si un arbre arrive à maturité (c'est-à-dire au bon âge de récolte) à 60 ans, en divisant une forêt en 60 parties replantées chacune après la récolte du bois, on obtient un massif forestier en équilibre, produisant chaque année un matériau renouvelable. Cette image d'équilibre dynamique des forêts est parfois mal comprise de nos concitoyens, qui pensent pour certains que la récolte du bois est une activité prédatrice, et que les forêts doivent être mises « sous cloche ». Ce scénario de préservation intégrale, évidemment justifié dans certains cas, ne doit cependant pas s'imposer en France, car le bois est le seul matériau renouvelable utilisé à grande échelle, et dont l'utilisation est par ailleurs créatrice d'emplois et de valeur ajoutée tout au long de sa chaîne de transformation.

Dans la réalité, la gestion durable d'une forêt est évidemment une pratique beaucoup plus complexe que l'image qui a été employée ci-dessus. Pour parvenir à cette gestion, différents outils ont été mis en place. Parmi ceux-ci, certains visent à apporter au consommateur d'un produit en bois ou dérivé du bois la garantie que le cahier, l'enveloppe, l'emballage en carton etc. qu'il achète, provient de bois lui-même issu de forêts gérées durablement. Ces systèmes de certification de la gestion durable de la forêt, comme PEFC et FSC, sont des outils importants pour l'industrie papetière, qui s'implique de ce fait de manière forte dans leur gouvernance, au côté des autres parties prenantes (propriétaires forestiers, associations de protection de l'environnement,...).

7 Mt

Bois réceptionné dans les usines de pâte françaises

91 %

Bois utilisé par les usines de pâte provenant du territoire national

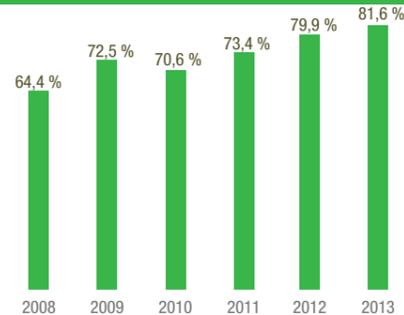
Implication de COPACEL dans différentes études et rapports de la filière bois

Des études et rapports importants sur la filière bois ont été publiés en 2013, émanant d'un Parlementaire (JY Caultet), de Conseils Généraux, ou de l'État (Plan National d'Action pour l'avenir des industries de transformation du bois). COPACEL, qui a pu interagir avec les rédacteurs de ces différents rapports, s'est félicitée des propositions qu'ils contiennent. Parmi celles-ci, l'industrie papetière a tout spécialement noté une volonté d'inciter à une dynamisation de la sylviculture grâce à une réforme de la fiscalité, ou encore la modernisation de l'accès cadastre, qui devrait être directement accessible en ligne.



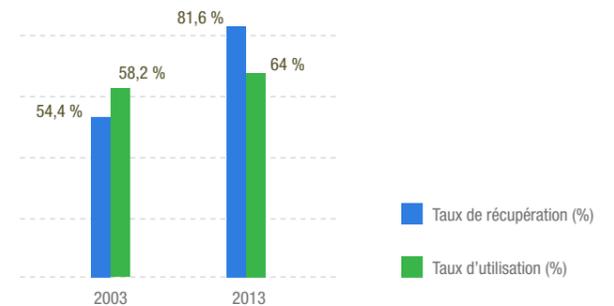
RÉCUPÉRATION DES PAPIERS ET CARTONS USAGÉS

Le taux de récupération traduit la part des papiers et cartons consommés qui ont fait l'objet d'une récupération après usage.



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉCUPÉRATION ET D'UTILISATION DES PAPIERS ET CARTONS À RECYCLER

La collecte des papiers et cartons à recycler s'est fortement développée au cours des dix dernières années, permettant une augmentation du taux d'utilisation de cette matière première secondaire.



Recyclage et fin de vie des produits

Sortie du statut de déchets des papiers et cartons usagés

En 2013, la Commission européenne a proposé un règlement dans lequel les papiers et cartons ne seraient plus considérés comme des déchets dès lors qu'ils ont été triés et mis en balles. COPACEL, très favorable à l'accroissement du taux de recyclage, a émis des réserves à l'encontre de ce projet de règlement en mettant en avant le risque d'exportation massive des balles de papiers et cartons à recycler. COPACEL, ainsi que différentes organisations papetières européennes et CEPI, ont fait valoir que les papiers et cartons à recycler restent des déchets tant qu'ils n'ont pas été intégrés dans le « pulpeur » des sites papetiers. Les actions combinées de ces organisations ont contribué à ce que le Parlement rejette, en décembre 2013, la proposition de la Commission européenne.

Le développement du recyclage des papiers de bureau

Les déchets de papiers de bureau constituant un gisement important insuffisamment récupéré (moins de 45 % de collecte pour recyclage), COPACEL a signé une Convention d'Engagement Volontaire



en février 2012 aux côtés d'autres acteurs professionnels et de partenaires institutionnels de la collecte et du recyclage des papiers de bureau. Cette convention définit les moyens de mobiliser et valoriser, à l'horizon 2015, un flux additionnel de 200 000 tonnes par an de papiers issus de bureaux. Cet engagement a pour objectif de développer la filière française de recyclage des papiers et cartons.

Une action œuvrant dans le même but a été mise en place par COPACEL et La Poste au travers d'un partenariat, entamé en 2012 et approfondi en 2013. Cet accord prévoit que La Poste livre, aux entreprises papetières utilisatrices, les papiers de bureau collectés auprès des PME et TPE. De leur côté, les entreprises papetières s'engagent à garantir la reprise et le recyclage de ces papiers collectés. Le 1^{er} anniversaire de ce partenariat au service de l'économie circulaire a été l'occasion de fixer de nouvelles

ambitions, avec comme objectif une collecte et un recyclage par les usines papetières de 50 000 tonnes pour l'année 2018.

Mission Parlementaire du Député Serge BARDY

Le 10 janvier 2014, le Premier Ministre, a adressé une lettre de mission au député Serge BARDY. L'objectif de cette mission est de faire de la France un modèle d'Économie Circulaire en redynamisant l'industrie papetière et, plus particulièrement, en développant le recyclage du papier. Dans le cadre de cette mission, plusieurs sites papetiers ont été visités et COPACEL a été auditionnée. Elle a rappelé que la compétitivité des entreprises productrices de papiers graphiques passait notamment par des mesures d'encouragement pour faciliter le recyclage de proximité. COPACEL a également insisté sur le fait que les dispositifs de collecte et de tri

des papiers devraient être réformés afin de permettre simultanément une augmentation du taux de collecte, ainsi qu'une réduction du coût de celle-ci. Enfin, COPACEL a soutenu que le dispositif de REP (Responsabilité Élargie du Producteur) des papiers graphiques (contribution à Ecofolio) devrait être plafonné au niveau actuel. Serge BARDY rendra son rapport définitif en juillet 2014.

Adoption de la nouvelle norme classifiant les papiers récupérés

Une norme européenne (norme EN643), adoptée en 2002, définit la nomenclature des sortes de papiers et cartons usagés. Dans le cadre de la révision de cette norme, COPACEL a participé aux travaux de l'AFNOR afin que soient prises en compte les attentes de l'industrie papetière française. Cette norme révisée entrera en application au cours du 1^{er} semestre 2014. L'un des changements notables concerne

la dénomination « papiers et cartons récupérés » qui a été supprimée au profit de « papiers et cartons à recycler », ceci afin d'insister sur l'objectif de valorisation de ces déchets.

Participation de COPACEL aux réflexions de la filière

Avec d'autres parties prenantes, COPACEL participe à des travaux de réflexions stratégiques visant à créer les conditions les plus favorables au développement de la chaîne de recyclage.

COPACEL a été sollicitée par l'ADEME pour participer à différentes études dans le domaine du recyclage (Positionnement et compétitivité des industries du recyclage, Prospective sur le tonnage d'emballages mis en marché par matériau à horizon 2030, Obligation de recyclage des papiers de bureau et Certificats de recyclage négociables).

10 000 tonnes

Ont été collectées par La Poste et recyclées par l'industrie papetière en 2013

50 000 tonnes

Objectif de collecte par La Poste et COPACEL en 2018

COPACEL poursuit et renforce également son partenariat engagé depuis plusieurs années avec les fédérations de récupérateurs en vue de l'optimisation du fonctionnement de la chaîne de recyclage et une meilleure maîtrise de la qualité des matières premières et des conditions de leur réception.

À ce titre, COPACEL et les fédérations de récupérateurs ont travaillé conjointement sur l'élaboration d'un projet de guide de recommandations sur la prévention des risques liés à la livraison, à la réception, au déchargement et au stockage des balles de papiers et cartons à recycler.



Énergie

Un nouveau statut pour les grands consommateurs de gaz

Compte tenu de l'impact des prix du gaz sur leur compétitivité, les industriels grands consommateurs de gaz naturel peuvent, depuis une loi du 16 juillet 2013, bénéficier de conditions particulières d'approvisionnement et d'accès aux réseaux grâce à un nouveau statut de « gazo-intensif ». L'introduction de ce statut dans le code de l'énergie est une reconnaissance des spécificités des industriels, en matière de volume, de modulation et de prévisibilité des consommations. Il constitue également, pour COPACEL, un levier permettant de défendre un accès compétitif à l'énergie pour l'industrie papetière française.

L'industrie papetière américaine bénéficie d'un prix du gaz bien inférieur grâce à l'essor de l'exploitation des glissements non-conventionnels. Par ailleurs, depuis l'accident de Fukushima, le flux de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) vers la France a fortement diminué au profit de l'Asie. Cette situation a d'ailleurs provoqué un fort déséquilibre physique dans le Sud de la France et une augmentation des prix dans cette zone. COPACEL, en liaison avec



d'autres fédérations, a pu obtenir un accès prioritaire pour les sites gazo-intensifs concernés par une partie des capacités de liaison Nord/Sud, à un prix régulé. Cette action a permis de détendre temporairement la situation. Aujourd'hui, COPACEL milite pour la fusion des zones Nord et Sud, au niveau tarifaire de la zone Nord, ainsi que pour le rééquilibrage de l'approvisionnement.

Défendre l'accès à une électricité compétitive

Depuis 2013, la baisse des prix de marché de gros en Europe tend à rendre les prix de l'électricité en Allemagne plus compétitifs qu'en France pour les gros consommateurs. Ainsi, l'industrie papetière allemande bénéficie de prix 8 % moins élevés que son homologue français. Cette situation est

accentuée par le choix de l'Allemagne de faire porter sur les consommateurs non électro-intensifs une part importante des coûts liés à sa transition énergétique (Energiewende), afin de maintenir la compétitivité des entreprises.

Dans un contexte de forte disparité des parcs de production d'électricité entre les différents pays membres de l'UE, la Commission européenne a entrepris fin 2013 de redéfinir les lignes directrices en matière d'aides d'États. Pour la France, ces nouvelles règles conduisent à un risque de déplaçonnement de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE). La CSPE est en effet limitée à 0,5 % de la valeur ajoutée d'une entreprise. L'impact pour l'industrie papetière française serait considérable puisque le coût de cette contribution dans sa facture

d'électricité pourrait se retrouver alors multiplié par 12 ! Or, il est essentiel pour l'industrie française de conserver un accès compétitif à l'énergie. COPACEL a donc mené des actions, en liaison avec d'autres fédérations, pour faire valoir la menace que représente un déplaçonnement de la CSPE pour la compétitivité de l'industrie française.

La prépondérance du nucléaire dans son mix électrique offre à la France un avantage en termes de coûts de production par rapport à ses voisins. C'est un avantage dont doivent aujourd'hui bénéficier les industriels français au travers du mécanisme de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (l'ARENH). Ce mécanisme, en cours de révision, sera un chantier important pour COPACEL en 2014, tout particulièrement dans le cadre de

la préparation de la Loi sur la Transition Énergétique.

Une réforme du dispositif contractuel des cogénérations

Grâce à des dispositifs contractuels favorables, de nombreux industriels papetiers ont investi dans des installations de cogénération. Ces équipements, fournissant à la fois de la vapeur et de l'électricité, sont essentiels à la rentabilité des installations industrielles. Elles permettent notamment des coûts de fourniture de vapeur souvent inférieurs à des chaudières « classiques ». Afin de pérenniser ces dispositifs, plusieurs fédérations industrielles ont mené des actions auprès des pouvoirs publics, afin que puissent être exploités, en France, un parc de cogénération. Outre cet aspect relatif à

- 8 %

Différentiel de prix de l'électricité en Allemagne par rapport à la France

- 80 %

Objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre par l'industrie papetière européenne en 2050 (comparée à 1990)

la fourniture de chaleur pour un industriel, il a été mis en avant l'efficacité des cogénérations sur le plan environnemental, ainsi que leur contribution au bon fonctionnement du système électrique français.

Les messages ont été entendus puisqu'au terme de plusieurs mois de concertation avec les fédérations concernées, le gouvernement a mis en place le nouveau cadre réglementaire et des modèles de contrats renouvelés. Ces contrats rémunèrent les installations de plus de 12 MW, sous forme de prime pour la disponibilité de leur capacité de production, et les installations de moins de 12 MW, par une obligation d'achat par EDF de l'électricité produite.



Environnement



20 %

Réduction des rejets dans l'eau de l'industrie papetière française depuis 30 ans

50 %

Part de la consommation d'énergie biomasse utilisée par l'industrie papetière

52 %

Réduction des émissions de CO₂ depuis 2000

900

Nombre de pages du BREF papetier

Révision du BREF papetier

La directive sur les émissions industrielles, adoptée en 2010, renforce le rôle des BREF (documents de référence où sont détaillés les meilleures techniques disponibles et les niveaux d'émissions qui leur sont associés). En effet, une fois le BREF adopté, les sites disposeront d'un délai de 4 ans pour mettre à jour leur autorisation préfectorale d'exploiter et respecter les nouvelles valeurs d'émissions définies sur la base des meilleures techniques disponibles. Dans ce contexte, les travaux liés à la révision du BREF papetier revêtent une importance majeure pour COPACEL qui, avec l'appui du Centre Technique du Papier (CTP), s'est très fortement impliquée dans les groupes de travail français et européens de révision de ce document de 900 pages.

De nombreuses réunions et échanges de données ont eu lieu en 2013 afin de préparer la dernière réunion technique avant la validation du BREF qui devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2014. Même si une grande majorité des sites papetiers a déjà anticipé l'évolution des seuils de rejets, une première évaluation des coûts de la mise en œuvre du BREF pour les rejets dans l'eau montre un besoin global d'investissement de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Lutte contre le changement climatique

La lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont depuis plusieurs années des axes majeurs des réflexions conduites au sein de

l'industrie papetière. La réduction des émissions de carbone consiste pour l'industrie à améliorer son efficacité énergétique et à développer la production d'énergie à partir de biomasse. Cette forme d'énergie, sans impact sur l'effet de serre, contribue aujourd'hui à plus de 50 % des besoins en énergie thermique du secteur. Cette dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre s'inscrit dans un cadre réglementaire complexe défini notamment par la directive organisant le système d'échange des quotas de CO₂ (directive ETS). L'année 2013 a été marquée par le début de la troisième période d'échange des quotas d'émission de CO₂ (période 2013-2020) avec la mise en place de nouvelles règles de fonctionnement du marché carbone. Les questions traitées

par COPACEL en lien avec ce système communautaire sont notamment :

- La mise en place du « backloading » qui consiste à geler une partie des quotas mis sur le marché pour augmenter artificiellement leur cours. Après de nombreuses discussions et échanges avec des parlementaires européens, le dispositif retenu est moins contraignant que la proposition initiale de la Commission européenne.
- La liste des secteurs soumis à fuite de carbone doit être revue selon les termes de la directive d'ici fin 2014. COPACEL a demandé à ce que la France plaide en faveur du maintien de la liste actuelle. En effet, puisqu'aucun accord international sur le climat n'a eu lieu, il n'est pas justifié de revoir les critères de définition des secteurs soumis à fuite de carbone.

Garanties financières

Depuis le 1^{er} juillet 2012, un nouveau dispositif réglementaire exige la constitution de garanties financières destinées à la mise en sécurité des sites en fin d'exploitation. Les sites devaient communiquer à l'Administration une évaluation du montant de ces garanties avant le 31 décembre 2013.

Bien qu'un arrêté ministériel précise les modalités de détermination du montant de ces garanties financières, de nombreuses questions se sont posées lors de l'évaluation des différents paramètres de calculs. COPACEL a mis en place un groupe de travail pour identifier les difficultés et proposer des réponses pour l'ensemble de la Profession.



Recherche & Innovation

Vers des ruptures technologiques au service de la compétitivité

Fin novembre, durant son Assemblée Générale annuelle, CEPI a présenté huit technologies de rupture, dont plusieurs ont eu un retentissement notable auprès des Commissaires européens présents, de la presse et de PDG d'entreprises papetières. Ces thématiques de recherche, qui visent à introduire des technologies de ruptures ayant une probabilité « raisonnable » d'aboutir, ont été identifiées après une procédure originale « d'émulation créatrice ».

Concrètement, deux équipes de dix-huit personnes, rassemblant des représentants d'entreprises papetières, des équipementiers (ABB, Metso, Voith...), des fournisseurs (Imerys, BASF), des chercheurs (CTP, Innventia, PTS...), ont eu un peu plus d'un an pour concevoir des concepts majeurs, en évaluer la faisabilité, et rédiger pour chacun une monographie, dont une version publique est disponible à l'adresse suivante : www.unfoldthefuture.eu. Parmi ces projets, figure par exemple la production de pâte de cellulose par dissolution à froid et à température atmosphérique de la lignine, la production d'une feuille sans eau liquide (avec différents

procédés), ou son séchage en utilisant du CO₂ supercritique.

Ces thématiques de recherche sont particulièrement intéressantes, tant sur le fond, que sur l'image qu'elles donnent de l'industrie papetière. Sur le fond, le caractère à la fois novateur et réaliste des concepts est de nature à conférer un avantage compétitif majeur aux entreprises qui parviendront à passer du stade de l'idée à celui du laboratoire, puis au pilote et enfin à la réalisation industrielle. Il est évidemment positif que cette démarche ait lieu en Europe, ce qui permet aux entreprises papetières françaises qui le souhaitent de rejoindre les consortiums en cours de formation.

En ce qui concerne l'image de l'industrie

papetière, celle-ci est évidemment rehaussée, par la démarche même du « two team project », mais également par la démonstration que des innovations de ruptures peuvent être mises en œuvre dans une industrie lourde. Ceci est bien évidemment déterminant, tant pour pouvoir attirer des financements, que pour tordre le cou à des propos que l'on peut entendre de temps à autres, selon lesquels l'avenir de l'Europe passerait par de « nouvelles industries » qui seraient amenées à remplacer les industries « traditionnelles ».

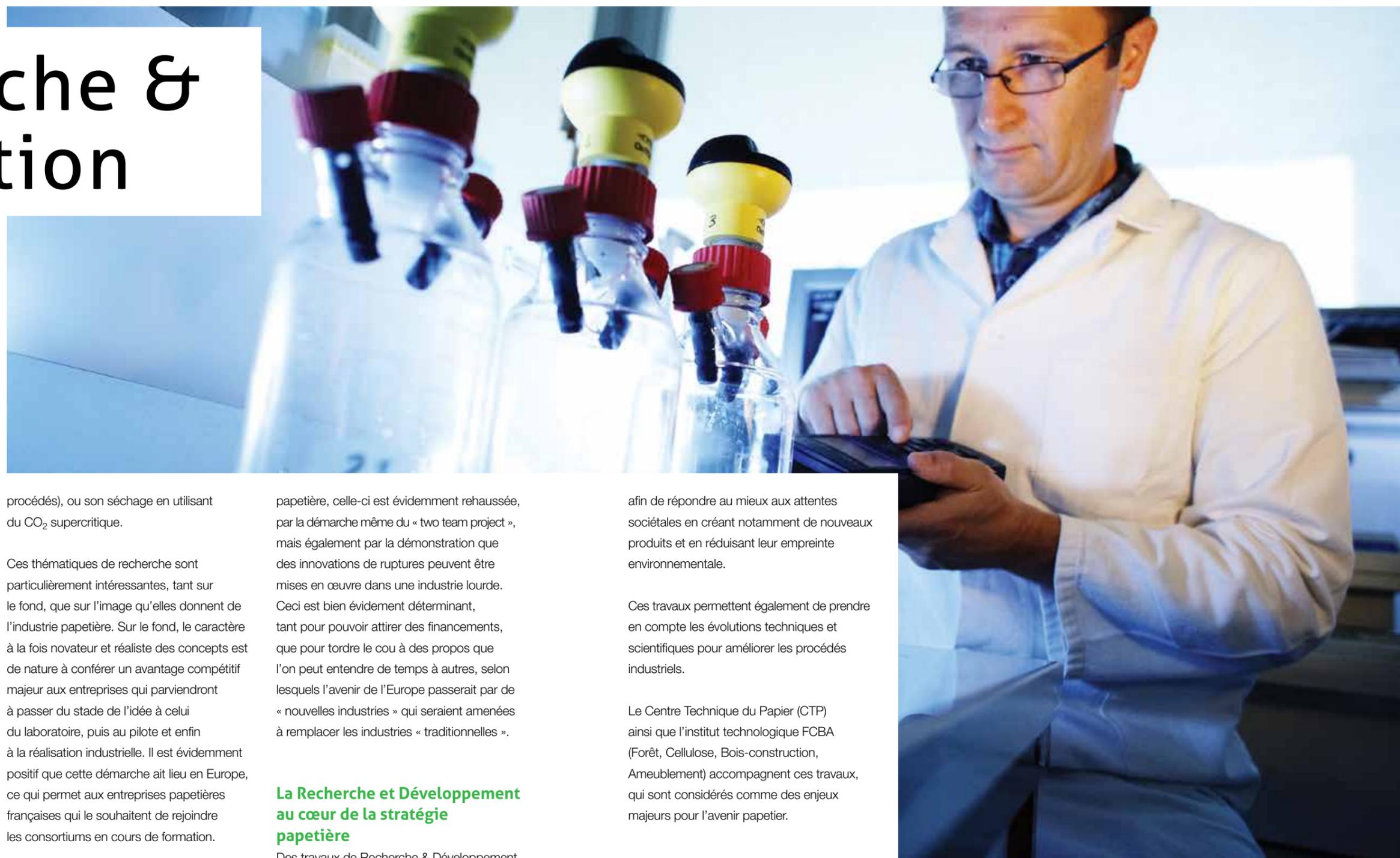
La Recherche et Développement au cœur de la stratégie papetière

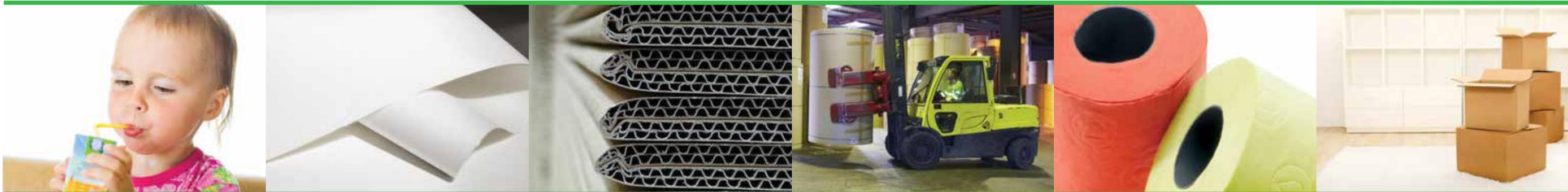
Des travaux de Recherche & Développement sont conduits par les entreprises papetières

afin de répondre au mieux aux attentes sociétales en créant notamment de nouveaux produits et en réduisant leur empreinte environnementale.

Ces travaux permettent également de prendre en compte les évolutions techniques et scientifiques pour améliorer les procédés industriels.

Le Centre Technique du Papier (CTP) ainsi que l'institut technologique FCBA (Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement) accompagnent ces travaux, qui sont considérés comme des enjeux majeurs pour l'avenir papetier.





Politiques produits



2,3 kg de
CO₂ eq

Indicateur de l'effet de serre pour le cycle de vie total d'une ramette

14

Propositions (dont celles du papier carton) retenues sur 90 pour faire des expérimentations à l'échelle européenne sur l'affichage environnemental

L'affichage environnemental des produits prend une dimension européenne

Le Grenelle de l'environnement a traduit, dès 2009, la volonté du Gouvernement de généraliser l'affichage des informations environnementales (émission de CO₂, impacts sur l'eau,...) afin de sensibiliser les consommateurs à l'empreinte environnementale des produits. COPACEL est impliquée depuis le début des travaux dans la rédaction des référentiels, à la fois directement pour les produits papiers graphiques, mais également de façon transversale pour la prise en compte des impacts environnementaux des emballages papier/carton. Face à la multiplication des initiatives des États membres, la Commission européenne

a présenté en 2013 une communication visant à développer et harmoniser l'affichage environnemental des produits.

En parallèle, elle a lancé un appel à projets pour expérimenter la méthodologie d'affichage environnemental développée au niveau européen. La proposition de CEPI relative aux produits intermédiaires papetiers (bobines) a été retenue par la Commission européenne. COPACEL, membre du secrétariat technique, participe à ces travaux qui ont démarré en novembre pour une durée de 3 ans.

Analyse du cycle de vie des ramettes

Dans le cadre des travaux français relatifs à l'affichage environnemental, face au constat que les données utilisées pour caractériser les produits papetiers étaient le plus souvent anciennes et présentaient des valeurs non représentatives de la situation française, COPACEL s'est associée à l'ADEME pour financer une analyse du cycle de vie des ramettes de papier bureau.

Cette étude, réalisée par le bureau d'études Solinnen, évalue les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie (« du berceau à la tombe ») des ramettes de papier vendues sur le marché français.

Les résultats de cette étude ont permis de confirmer la surévaluation de certains

impacts environnementaux dans les bases de données existantes. Les résultats de cette étude contribueront à la préparation d'un guide sectoriel sur les ramettes de papier de bureau et permettront de fournir des données d'inventaire du cycle de vie en vue d'alimenter, dans le cadre de l'affichage environnemental, la future base de données publique de l'ADEME (base IMPACTS®).

Triman

Le Grenelle de l'environnement prévoit que *tout produit recyclable soumis à un dispositif de responsabilité élargie des producteurs fait l'objet d'une signalétique commune informant le consommateur que ce produit relève d'une consigne de tri*. Alors que l'échéance de la mise en œuvre de ce dispositif a été retardée

de 3 ans, les modalités de la mise en application du marquage « triman » font débat. COPACEL, bien que souhaitant une augmentation de la collecte des papiers usagés et une clarification des consignes de tri, n'est pas favorable à cette nouvelle signalétique, uniquement française, qui va engendrer des coûts supplémentaires, poser des difficultés pour les produits exportés et contribuer à complexifier la compréhension de la signalétique environnementale.



Progrès social, formation & sécurité

Malgré un contexte économique difficile et incertain, les partenaires sociaux de l'intersecteur papiers cartons se sont retrouvés à plusieurs reprises en 2013 afin d'aborder divers sujets portant essentiellement sur la formation, les outils permettant d'accroître la santé et la sécurité au travail, l'emploi intergénérationnel ainsi que l'égalité professionnelle.

101 salariés

Effectif moyen par établissement

266

Nombre d'apprentis

12,6 %

Taux de rotation de la main d'œuvre

Formation professionnelle et initiale : un enjeu pour dynamiser l'intersecteur papiers cartons

Les partenaires sociaux ont poursuivi leurs travaux et actions en matière de formation professionnelle.

En effet, ils se sont saisis des dispositions légales sur le contrat de génération et ont choisi d'en faire une opportunité pour l'emploi des jeunes et des seniors, au travers d'une gestion active des âges reposant sur la solidarité intergénérationnelle et la transmission des savoirs et des compétences. Conscients des difficultés rencontrées par les entreprises en matière de recrutement, ils ont décidé, par la création de l'association AFIFOR, d'une plus grande coordination d'actions entre

les centres de formation initiale affiliés à la profession. Ils ont par ailleurs maintenu le niveau des partenariats financiers avec ces centres qui participent, sous l'égide d'UNIDIS Stratégie & Avenir, à la préservation d'une offre de formation continue de qualité, ciblée sur les attentes des entreprises.

Enfin, les partenaires sociaux sont restés, tout au long de l'année 2013, à l'écoute des débats visant la réforme de la formation professionnelle et de la démocratie sociale. Ils se sont engagés dans un programme de travail 2014 visant à consolider la dynamique de formation professionnelle et à renforcer les actions d'accompagnement à destination des entreprises et de leurs salariés. Ils se sont en

outre montrés volontaires pour aborder le sujet du financement du paritarisme dans un contexte de réformes plus générales qui invitent à réinterroger la raison d'être, l'efficacité du dialogue social et la pertinence des champs conventionnels d'aujourd'hui.

Santé, sécurité au travail : un enjeu pour le développement économique durable des entreprises

Dans la continuité des nouvelles règles visant les situations dites « de pénibilité », les partenaires sociaux se sont entendus sur un avenant intégrant la prise en compte de la pénibilité dans le cadre de la prévention des risques professionnels. Ils se sont en outre accordés, en fin d'année, sur

la nécessité de définir un parcours de formation spécifique et qualifiant, visant les animateurs santé et sécurité au travail. L'UNIDIS a par ailleurs, en concertation avec la Commission santé, sécurité de l'intersecteur papier carton, engagé un travail de fond sur le toilettage et la modernisation des recommandations de la CNAM-TS. Elle s'est enfin engagée pour renforcer, au niveau national, l'échange et la capitalisation des bonnes pratiques en matière de prévention des risques professionnels. Les discussions sur la prévoyance ont permis de conforter les équilibres négociés en 2011 sur le sujet. Un nouvel accord unanime a été signé et la négociation sur le risque santé a été reportée à 2015 dans le cadre d'une synergie d'actions intersecteurs papiers cartons.

Égalité professionnelle : un axe majeur pour le secteur

Les engagements paritaires et les initiatives en matière d'égalité professionnelle ont été salués par le Ministère.

Le « Kit égalité professionnelle », outil d'aide à la réalisation et l'analyse des rapports de situation comparée, a vu le jour en 2013 sous l'impulsion de l'Observatoire des métiers et des qualifications.

La négociation annuelle de branche du début de l'année s'est traduite par un gel des minima conventionnels dans l'attente d'une situation économique plus propice.





Glossaire



ADEME

(AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE)

→ Participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

AFIFOR

(ASSOCIATION FILIÈRE DE FORMATION)

→ A pour objectif d'assurer la déclinaison opérationnelle de la politique de formation initiale.

AFNOR

(ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION)

→ Organisme officiel français de normalisation, au service de l'intérêt général et du développement économique.

ARENH

→ Accès régulé à l'électricité nucléaire historique.

BREF

(BEST AVAILABLE TECHNIQUES REFERENCE DOCUMENT)

→ Documents de référence où sont détaillés les meilleures techniques disponibles et les niveaux d'émissions qui leur sont associés.

CEPI

→ Confédération européenne de l'industrie papetière, regroupant 16 pays membres de l'UE, plus la Norvège.

CNAMTS

→ Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

CNI

(CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE)

→ Cette structure associe des représentants des entreprises, des salariés et de l'administration. Ses missions sont d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie en France, ainsi que de proposer des actions afin de soutenir la compétitivité. Les sujets à caractère plus spécifiques sont discutés au sein de Comités Stratégiques de Filières (CSF).

CSPE

(CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ)

→ Prélèvement de nature parafiscale sur les consommateurs d'électricité, destiné notamment à financer la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.



CTP

(CENTRE TECHNIQUE DU PAPIER)

→ Centre technique industriel effectuant des missions de recherche, conseil, expertise et appui technologique, notamment auprès de l'industrie papetière.

ETS

(EMISSIONS TRADING SYSTEM)

→ Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA
(FORÊT, CELLULOSE, BOIS CONSTRUCTION, AMEUBLEMENT)

→ Centre technique industriel effectuant des missions de recherche, conseil, expertise et appui technologique, auprès des industries et entreprises utilisatrices de bois.

MIP

(MAISON DES INDUSTRIES DES PAPIERS ET CARTONS)

→ Regroupe les organismes professionnels représentatifs des activités de la production des pâtes, papiers et cartons, de leur transformation, leur distribution ainsi que d'autres activités du secteur (technique, social,...).

PEFC

(PROGRAM FOR THE ENDORSEMENT OF FOREST CERTIFICATION)
FSC

(FOREST STEWARDSHIP COUNCIL)

→ Systèmes visant à certifier qu'une forêt est gérée de manière durable, et à en apporter la garantie au consommateur lorsqu'il achète un produit en bois ou dérivé du bois (papiers,...).

PULPEUR

→ Machine utilisée dans le recyclage du papier, constituée d'une cuve cylindrique dans laquelle un rotor permet l'obtention de fibres individuelles mises en suspension dans l'eau.

RBUE

(RÈGLEMENT SUR LE BOIS DE L'UNION EUROPÉENNE)

→ Règlement visant à bannir du marché communautaire le bois et les produits dérivés issus d'une récolte illégale.



Conception réalisation : 

Crédit photos :

© Condat / © Emin Leydier / Gascogne Paper
Norske Skog Golbey © Photo Pierrel-Focalys
Arjowiggins Creative papers.
CPM / Pierrel Focalys / Raphaël Helle / E. Carrau
CTP-TECKLOCell@Chezière / NOVARES - P. Galabert
Shutterstock / CEPI / Benjamin Hoffman

Imprimé en mai 2014 sur papier certifié PEFC.





COPACEL

Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses

23 rue d'Aumale - 75009 Paris, France
Tél. : (33) 01 53 89 24 00 - fax : (33) 01 53 89 24 01
E-mail : contacts@copacel.fr - web : www.copacel.fr